

COGEPARC

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

L Y O N
Le Thelemos - CP 202
12, quai du Commerce
69336 Lyon Cedex 09
Tél. +33 (0)4 72 53 25 50
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

L A G N I E U
56 avenue de l'Etraz
01150 Lagnieu
Tél. +33 (0)4 74 40 32 32
Fax +33 (0)4 74 40 32 33

C R É M I E U
19, cours Baron Raverat
38460 Crémieu
Tél. +33 (0)4 74 92 43 74
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

ST-GENIS-LAVAL
56, avenue Chanoine Cartellier
Bâtiment 2 B
69230 St Genis Laval
Tél. +33 (0)4 82 53 74 08

cabinet@cogeparc.com
www.cogeparc.com

SA au capital de 205 500 €
RCS Lyon B 964 501 308
TVA NII FR47 964 501 308

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA **LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

15 Avenue du Champ de Foire

01000 BOURG EN BRESSE

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 1
- Etats financiers au 31 Décembre 2025 5
- Rapport spécial sur les conventions réglementées 46

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental de l'Ain de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Départemental de l'Ain de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 27 Avril 2026
Le Commissaire aux Comptes
COGEPARC

Anne BRION TURCK, Associée

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, likely representing the name Anne Brion Turck.

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 380.42	(5 404.89)	3 975.53	2 593.51
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels	9 380.42	(5 404.89)	3 975.53	2 593.51
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	9 380.42	(5 404.89)	3 975.53	2 593.51
STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	4 125.59		4 125.59	41 098.04
Créances clients, usagers et comptes rattachés	501.00		501.00	2 103.00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 144.59		3 144.59	38 995.04
Charges constatées d'avance	480.00		480.00	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	325 255.50		325 255.50	244 424.40
Instruments Financiers A Terme				
Disponibilités	325 255.50		325 255.50	244 424.40
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	329 381.09		329 381.09	285 522.44
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	338 761.51	(5 404.89)	333 356.62	288 115.95
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A RÉALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise	1 524.49	1 524.49	
Fonds propres statutaires	1 524.49	1 524.49	
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves	212 763.80	177 036.71	
Réserves statutaires ou contractuelles	212 763.80	177 036.71	
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	44 094.26	35 727.09	
Situation nette (sous total)	258 382.55	214 288.29	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I	258 382.55	214 288.29	
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	0.06	5 732.62	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	0.06	5 732.62	
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	1 080.00	596.00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	1 080.00	596.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES	73 894.01	67 499.04	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 500.16	64 712.00	
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales	2 303.97	2 627.16	
Dettes fiscales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	(0.12)	(0.12)	
Produits constatés d'avance	90.00	160.00	
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	73 894.01	67 499.04	
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		333 356.62	288 115.95

RÉSULTAT FINANCIER	4 364.92	2 533.44
--------------------	----------	----------

COMITÉ DE L'AIN			17/03/2026 - 12:03		Page 4
COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%	
	12 Mois	12 Mois			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	44 094.26	35 727.09	8 367.17	23.42 %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL					
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
TOTAL DES PRODUITS	1 017 166.08	815 391.81	201 774.27	24.75 %	
TOTAL DES CHARGES	973 071.82	779 664.72	193 407.10	24.81 %	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	44 094.26	35 727.09	8 367.17	23.42 %	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat					
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole					
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
NON AFFECTÉS					

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Montant des Legs important cette année 181 395,83 €

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a eu lieu.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est provisionnée sur les ressources de l'exercice 2025.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 315	3 065		9 380
Immobilisations financières				
Total	6 315	3 065	0	9 380

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	3 065	0
218310000 : Ordinateurs, vidéo		
projecteur, web cam + micro,		
destructeur de papier	3 065	
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	3 065	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	3 721	1 683		5 406
Amort.Immobilisations financières				
Total	3 721	1 683	0	5 406

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres ...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	501	501	
→ Autres Créances	3 144	3 144	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	480	480	
Total	4 125	4 125	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	69 169	1 875
Caisse	264	
Livrets et comptes épargne	88 801	
Comptes à terme	150 000	
Total	308 234	1 875

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Produit à recevoir	1 214	2 219
→ Dons à recevoir du BN	773	36 776
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	1 987	38 995

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
<i>Loyer + charges locatives</i>	480	
...		
...		
...		
...		
...		
Total	480	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise → Fonds statutaires → Fonds de réserve générale → Fonds de réserve missions sociales → Legs et donations avec contrepartie	1 524 177 037	35 727						1 524 212 764
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	35 727	-35 727		44 095				44 095
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	214 288	0	0	44 095	0	0	0	258 383

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		5 732	0	0	5 732	0
→ KIABI	2025	5 732			5 732	
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		5 732	0	0	5 732	0
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		5 732	0	0	5 732	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	596	484		1 080
→				
Total	596	484	0	1 080

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine		0 0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 500	71 500		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	2 304	2 304		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance	90	90		
Total	73 894	73 894	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	2 304	2 627
→ Urssaf/ Pôle emploi		
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	1 707	1 946
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	597	681
→ Prélèvement à la source		
Total	2 304	2 627

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	71 500	64 712
→ FNP - Factures non parvenues		
4081 Fournisseurs factures à recevoir	11 793	7 074
4082 Fournisseurs fact a recevoir intragroupe	59 707	57 638
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	0	0
...		
...		
Total	71 500	64 712

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

⇒ CROD à insérer

17/03/2026 -
12:05

001 - COMITÉ DE L'AIN		Déciembre 2025		Déciembre 2024	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	MISSIONS SOCIALES	751 826,43	749 226,43	631280	631280
	1.1 Réalisées en France	751 826,43	749 226,43	631280.00	631280.00
	1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	146 147,68	143 547,68	149 110.00	149 110.00
	1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	605 678,75	605 678,75	482 170.00	482 170.00
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
	1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	163 705,59	163 505,59	101 029	101 029
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	163 246,06	163 046,06	101 029.00	101 029.00
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	459,53	459,53		
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	57 055,80	22 662,36	41 443.00	41 443.00

3.1 Frais d'information et de communication			1 210,00	1 210,00
3.2 Frais de fonctionnement		54 013,72	39 504,00	39 504,00
3.3 Autres charges		3 042,08	729,00	729,00
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		484,00	181,00	181,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			5 732,56	5 732,56
TOTAL CHARGES		973 071,82	779 664,72	779 664,72
EXCÉDENT OU DÉFICIT		44 094,26	35 727,09	

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				



001 - COMITÉ DE L'AIN

RESSOURCES	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-972 714,45	-972 714,45	-752 786,71	-752 786,71
1.1 Cotisations sans contrepartie	-27 784,00	-27 784,00	-31 500	-31 500
1.2 Dons, legs et mécénat	-477 997,72	-477 997,72	-473 214,82	-473 214,82
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-466 932,73	-466 932,73	-248 051,86	-248 051,86
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 975,63		2533	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-1 775,63			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-200,00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			2533	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-36 743,44		-53 250,76	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-5 732,56		-6 820,90	
TOTAL	-1 017 166,08	-972 714,45	-815 392,00	-815 392,00

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public

PRODUITS PAR ORIGINE							
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature							
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC							
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE							
Prestations en nature							
Dons en nature							
TOTAL							

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ 75520100 Quote part de GP reçues du siège	181 196	25 327
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ 70630000 : Parrainage	1 776	
→ 70700000 : Vente de marchandises	38 596	51 382
→ 70710000 : Abonnements	190	280
→ 70800000 : Produits des activités annexes (manifestations)	242 586	171 086
Total	464 343	248 075

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	0	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	5 732	6 821
Total	5 732	6 821

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par la LNCC Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 12/2023]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	1 195		2 502	3 697
Assurance	310	310	310	930
Electricité et eau				0
Téléphone	247		247	494
Affranchissement	143	17 089	935	18 167
Autres (à préciser)				0
Total	1 895	17 399	3 994	23 288

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	33 032	31 610
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	27 152	27 740
Total	60 184	59 350

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	51 567	47 791
Actions d'information, prévention, dépistage	78 210	73 241
Actions de formation	548	493
Actions de société et politique de santé	1 668	1 477
Actions de recherche	15 398	13 810
Actions autres		
Total	147 390	136 813
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	3 000	3 000
Actions d'information, prévention, dépistage	20 090	
Actions de formation		
Actions de recherche	547 379	466 918
Actions autres D110, D211, D800, S800		

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 *Frais d'appel à la générosité du public*

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 *Frais de recherches des autres ressources*

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais de Gestion	41 155	39 294
Dont : Frais d'information et de communication	3 017	1 210
Dont : Honoraires	4 095	4 096
Dont : Fournitures + achats de marchandises	799	1 571
Dont : Location+assurances+frais postaux+ frais télécommunications et bancaires	4 073	2 594
Dont : frais de formation	217	209
Dont : Dotation aux amortissements	484	181
Dont : Frais de personnel	26 980	27 740
Cotisation statutaire 10%	1 490	1 902
Total	41 155	39 294

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	0	5 733
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	5 733

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat Prestation Autres (abandon de frais)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	7 071	5 229
Total		7 071	5 229

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises	115			62 878		197				63 189
Variation de stock										0
Autres achats et charges externes	71 114			83 406		13 147				167 666
Aides financières	614 456									614 456
Impôts, taxes et versement assimilés	228					2 16				444
Salaires et traitements	28 691					20 470				49 162
Charges sociales	7 561					6 540				14 071
Dotations aux amortissements et dépréciations							1683			1683
Dotations aux provisions						484				484
Reports en fonds dédiés										0
Autres charges	29 660			17 422		14 833				61916
Charges financières										0
Charges exceptionnelles										0
Participations des salariés aux résultats										0
Impôt sur les bénéfices										0
TOTAL	751825	0	0	0	163 706	55 857	1683	0	0	973 071

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 100
Total	4 100

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

17/03/2026 - 12:05

Détails	COMITÉ DE L'AIN	Décembre 2025
	PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES		749 226,43
1.1 Réalisées en France		749 226,43
Actions réalisées par l'organisme		143 547,68
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		49 314,41
hébergement transport		
Aménagement au sein des étbs de santé		
Soins de supports		49 314,41
Soins de support soutien psychologique		26 599,51
Soins de support activités physiques		
Soins de support soutien esthétique		
Soins de support soutien nutrition		
Soins de support autres		
Information, orientation		47,50
Visite des malades		
Accompagnement social aide à l'insertion sociale		
Secours financiers aide à domicile		10 596,45
Soins à domicile		
Subvt aux associations de malades		
EDT (équipements de diagnostic et/ou traitements)		
Fonctionnement de la mission		12 070,95
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		76 619,58
Prévention primaire		13 118,36
Prévention primaire tabac		13 063,16
Tabac précarité		
Prévention primaire cancer professionnels		
Prévention primaire alcool		12,00
Prévention primaire soleil		
Prévention primaire alimentation		32,20
Prévention activités physiques		11,00
Prévention risques environnementaux		
interventions en milieu scolaire		246,00
Concours scolaire		19,60
Agenda scolaire et outils pédagogiques		
Clap Santé		119,76
Dépistage cancer du sein		
Dépistage colon rectum		160,00
Dépistage utérus		90,00
Dépistage prostate		
Dépistage peau		
Autres dépistages		
Information du public		58 795,51
Vivre		225,37
Fonctionnement de la mission		3 844,98

Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	548,18
Actions de formation professionnels et autres publics	
Autres actions de formation dans le cadre des missions sociales	
Fonctionnement de la mission	548,18
Actions de société et politique de santé	1 667,86
Observatoire sociétal des cancers	
Actions nationales en faveur des proches	
Représentations des usagers	
Représentations des usagers	
Animation politique du réseau	
Visibilité actions politiques	
Assurer portage du plaidoyer	
Promotions des droits des personnes	
Actions nationales en faveur des médecins généralistes	
Ethique et cancers	
Documentation	
Fonctionnement de la mission	1 667,86
Fonctionnement de la mission plaidoyer	
Actions internationales réalisées par l'organisme	
Fonctionnement actions internationales	
International actions réalisées	
International actions réalisées	
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	15 397,65
Congrès-symposiums-réunions	
Autres dépenses de recherche	15 397,65
Autres dépenses de recherche	
Autres dépenses de recherche	
Autres dépenses de recherche	
Autres dépenses de recherche	
Autres dépenses de recherche	
Autres dépenses de recherche	
Autres dépenses de recherche	
Autres dépenses de recherche	
Actions de création-subvention-administration d'établissement	
Autres actions	
Registre des cancers	
Prix	
Versements à d'autres organismes agissant en France	605 678,75
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	3 300,00
Hébergement transport	
Aménagement aux seins des étbs de santé	
Soins de support soutien psy	
Soins de support activités physique	
Soins de support esthétique	
Soins de support nutrition	
Soins de support autres	
Information, orientation	
Visite des malades	
Accompagnement social aides à l'insertion sociale et prof	
Subvt aux ass de malades ou d'anciens malades	3 000,00
EDT	
Fonctionnement de la mission	300,00

Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	20 000,00
Prévention primaire tabac	
Tabac précarité	
Prévention primaire cancer professionnels	
Prévention primaire alcool	
Prévention primaire soleil	
Prévention primaire alimentation	
Activités physique	
Prévention risques environnementaux	
Interventions en milieu scolaire	
Concours scolaire	
Agenda scolaire et outils pédagogiques.	
Dépistage cancer du sein	
Dépistage colon rectum	
Dépistage utérus	20 000,00
Dépistage prostate	
Dépistage peau	
Dépistage autres	
Information du public	
Vivre	
fonctionnement prévention	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	
Actions de formation professionnels	
Actions de formation autres publics	
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	582 378,75
<i>Programmes nationaux</i>	<i>8 378,75</i>
Contributions financières	
Équipes labellisées	
Recherche prévention des cancers	
recherche actions	
CIT	
E3N	
Adolescent face au cancer	
Adolescent face au cancer	8 378,75
Recherche linique	
recherche douleurs	
recherche équipement epidemiologique	
Recherche psychosociale	
Congrès	
Partenariat avec des grandes institutions	
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	<i>574 000,00</i>
Contributions financières	
Subvt de fonct Recherche fondamentale cognitive	574 000,00
Subvt d'équip Recherche fondamentale cognitive	
Subvention de fonctionnement Recherche equipe labellisées	
Subvention d'équipement Recherche actions	
Subvention de fonctionnement Recherche clinique	
Subvention d'équipement Recherche clinique	
Subvt de fonct Recherche épidémiologique	
Subvention d'équipement Recherche épidémiologique	
Subvt de fonct Recherche science humaines et sociales	
Subvention d'équipement Recherche science humaines et sociales	

Mission reversement legs	
Autres actions	
Registre des cancers	
Prix	
Actions de société et politique de santé	
Observatoire sociétal des cancers	
Actions nationales en faveur des proches	
Représentations des usagers	
Promotion des droits des personnes	
Actions nationales en faveur des médecins généralistes	
Ethique et cancers	
Documentation	
Fonctionnement de la mission	
1.2 Réalisées à l'étranger	
Actions réalisées par l'organisme	
Cotisations internationales	
Subventions diverses internationales	
Subventions diverses internationales	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	163 505,59
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	163 046,06
Frais d'appel de dons	21 674,91
Frais d'appel des legs	
Frais traitements des dons	15 356,83
Frais de traitements des legs	
Frais de campagne pour des dons en nature	
Achats pour manifestations et reventes	126 014,32
Achats pour manifestations	126 014,32
Achats pour reventes	
Activités de récupérations	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	459,53
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades	
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép	
Frais de Recherche de Mécénat Formation	
Frais de Recherche de Mécénat recherche	
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades	
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép	
Concours ext-parrainage entp Formation	
Concours ext-parrainage entp Recherche	
Frais de recherche partenariat	459,53
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	22 662,36
3.1 Frais d'information et de communication	
Frais d'information et de communication externe	
Frais d'information et de communication interne	
3.2 Frais de fonctionnement	19 620,28
Frais de gestion	4 571,56
Formation administrative	
Impôts et taxes	216,95
Cotisation statutaire 10%	14 831,77
3.3 Autres charges	3 042,08
Charges financières	1 359,04
Dotations aux amortissements	1 683,04
Charges exceptionnelles	
TOTAL DES EMPLOIS	935 394,38
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	484,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	36 836,07

TOTAL	972 714,45
--------------	-------------------

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	
Réalisées en France	
Réalisées à l'étranger	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	
TOTAL	

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	
=- Utilisation	
=+Report	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	

17/03/2026 -
12:05

	001 - COMITÉ DE L'AIN	Décembre 2025
	Détails	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-972 714,45
1.1 Cotisations sans contrepartie		-27 784,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-477 997,72
Dons manuels non affectés		-382 600,36
Dons manuels affectés		-95 397,36
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-466 932,73
Manifestations		-247 360,39
Ventes (dont abonnement à vivre)		-34 011,59
Prestations et autres ventes		
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		
Autres produits affectés		
Produits financiers		-4 364,92
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-181 195,83
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES		-972 714,45

DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	-972 714,45

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	99 644,29
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	36 836,07
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	136 480,36

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							
2025							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	18			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	18			
Bénévoles "administratifs"	3	120	0	2 138
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	3	120	0,07	2138,4
Bénévoles de terrain	158	8 330	5	148 280
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	5	110	0,066	1960,2
Organisation de manifestations	80	7500	4,55	133650
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD vente chocolats,...	45	225	0,13	4009,5
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile, permanence	10	45	0,02	801,9
Démarches auprès des notaires, des entreprises... concert encart programme	5	10	0,01	17,82
Autres. Mise sous pli "Espoir", étiquetage, timbrage	13	440	0,26	7840,8
Total	179	8 450	5	150 419

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	3 288	2
Total	2	3 288	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements Dr BRUHIERE, Président	Frais de transport et hébergement	4 236
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
Total		4 236

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **3446** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 Décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental de l'Ain de la Ligue National Contre le Cancer,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 27 Avril 2026
Le Commissaire aux Comptes
COGEPARC

Anne BRION TURCK, Associée

